NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/4323
23 mai 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 23 MAI 1960, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DE L'ARGENTINE, DE CEYLAN, DE L'EQUATEUR ET DE LA TUNISIE

Profondément préoccupés par la situation internationale actuelle, nous avons l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité le projet de résolution ci-joint.

Nous demandons que cette question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire du Conseil pour qu'il puisse l'étudier lorsqu'il en aura terminé avec celle qui fait l'objet du document S/4314.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Mario AMADEO
Représentant de l'Argentine

Signé : Sir Claude COREA, K.B.E.
Représentant de Ceylan

Signé : José A. CORREA
Représentant de l'Equateur

Signé : Mongi SLIM
Représentant de la Tunisie

Argentine, Ceylan, Equateur, Tunisie. Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Soucieux de la responsabilité qui lui incombe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Notant avec regret que l'événement n'a pas répondu aux espoirs que le monde avait mis dans le succès d'une réunion des chefs de gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques,

Considérant que l'opinion publique mondiale en a conçu beaucoup de déception et d'inquiétude,

Considérant aussi que la situation qui en résulte peut entraîner un accroissement des tensions internationales de nature à mettre en péril la paix et la sécurité,

Convaincu de la nécessité de ne négliger aucun effort pour restaurer et renforcer la bonne volonté et la confiance internationales, fondées sur les principes établis du droit international,

Spécialement conscient du danger croissant que représente la continuation de la course aux armements,

1. Recommande aux gouvernements intéressés de chercher des solutions aux problèmes internationaux existants par voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies;

2. Fait appel à tous les gouvernements membres pour qu'ils s'abstiennent de tout acte qui pourrait accroître les tensions;

3. Invite les gouvernements intéressés à poursuivre leurs efforts en vue du désarmement et de l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans le cadre d'un système de contrôle international, ainsi que leurs négociations sur les aspects techniques de mesures dirigées contre la possibilité d'une attaque par surprise, comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans ses résolutions;

4. Prie instamment les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de reprendre aussitôt que possible leurs discussions et de tirer parti de l'assistance que le Conseil de sécurité et d'autres organes appropriés des Nations Unies peuvent être en mesure de prêter à cette fin.